

Réforme des lycées

Classes de seconde générale

Accompagnement personnalisé : Aide au projet d'orientation

INFORMATION SUR LES METIERS ET LES PROFESSIONS

Rectorat

DAET

Ref : Information sur les
métiers
28-09-2010

Dossier suivi par :
Emmanuelle Topart
chargée de mission

Téléphone
04 42 93 88 04
Fax
04 42 93 88 19
Mél.
ce.daet
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex

Les élèves de Seconde générale peuvent depuis la rentrée 2010, bénéficier d'un « accompagnement personnalisé » et d'enseignements d'exploration dans le temps scolaire.

- Or l'accompagnement personnalisé pourra leur être proposé sous forme de soutien scolaire, d'approfondissement de disciplines ou d'aide à l'orientation.

- Les enseignements d'exploration leur donneront également la possibilité de réfléchir à l'intérêt de tel ou tel enseignement au regard des réalités économiques.

Ainsi pour les élèves qui souhaiteraient commencer à réfléchir sur leur projet d'orientation, il est opportun *qu'ils puissent bénéficier s'ils le souhaitent d'une information à propos des métiers et des professions ainsi que sur les niveaux de qualifications attendus et en particulier pour les professions accessibles à l'issue d'une Université, d'une grande école ou d'un BTS.*

Ce guide, élaboré de manière concertée avec les représentants des branches professionnelles et interprofessionnelles régionales, a pour objectif de faciliter un cadre d'organisation en vue de séquences d'information sur les métiers en partenariat avec les milieux professionnels.

L'objectif est ainsi que toutes les séances d'information - qu'il s'agisse *d'interventions de professionnels en Lycée* ou de *visites d'entreprises* - puissent aboutir à *éclairer de manière efficace, les élèves à propos de la réalité des entreprises, des métiers et des professions ainsi que des qualifications attendues.*

Ce mode d'organisation peut également permettre aux responsables professionnels de s'impliquer en tant que partenaires selon des modalités définies en commun afin de respecter les contraintes des uns et des autres.



1. Les formes d'intervention possibles à propos des métiers et des professions :

1.1 Des travaux sur documents

L'information peut être réalisée en premier lieu sur la base de documents papier ou numériques, réalisés notamment par l'ONISEP en partenariat avec les branches professionnelles au niveau national, et mis à disposition des élèves avec une animation sous la responsabilité d'un enseignant, et avec (ou non) la participation d'un professionnel

L'ensemble de ces documents est disponible en se référant aux adresses référencées à la fin de ce guide.

Il est souhaité, lorsque l'établissement envisage de solliciter un professionnel pour compléter l'information des élèves sur les supports papiers ou multimédias, qu'une préparation ne serait ce que téléphonique soit organisée en amont entre le professeur responsable et le professionnel concernée (voir point 1.2.).

1.2 La venue d'un professionnel au sein du lycée.

Dans le cadre des 72 heures annuelles de l'accompagnement personnalisé ou des enseignements d'exploration, l'établissement peut solliciter un professionnel afin qu'il puisse présenter le ou les métiers et les professions qu'il connaît bien ainsi que les niveaux de qualifications attendus.

A cet effet, dès lors que l'établissement ne connaît pas directement de professionnel notamment pas le biais des parents d'élèves, il peut *se référer à la liste des personnes ressources par secteur d'activités présentées sur le site académique.*

Ces professionnels ont été proposés au Recteur par les partenaires professionnels (Branches professionnelles) ou interprofessionnels (tels que l'UPR, l'AJE, l'AFDET, les Rotarys clubs ...).

La liste de ces partenaires est présentée est accessible sur le site académique (rubrique Ecole-Entreprise) :

http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_73750/listes-des-professionnels-ressources-decouverte-des-metiers-et-des-professions.

Modalités d'organisation :

- Il est demandé à ce que *le lycée sollicite le professionnel en tant que personne ressource concernée **au moins un mois à l'avance*** afin que la séance soit organisée de manière concertée dans et dans de bonnes conditions.

- *L'établissement **lui transmettra les coordonnées (portable ou email) du professeur responsable** de la séquence afin qu'il puisse y avoir concertation et contact si nécessaire et en temps utile.*



1.3 La visite d'une entreprise

Les établissements intéressés par *la visite d'une entreprise afin que des élèves en découvrent le fonctionnement, les métiers et les professions proposés, ainsi que les niveaux de qualification, peuvent consulter la première liste des entreprises susceptibles d'accueillir des élèves en classe de lycée* (http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_73750/listes-des-professionnels-ressources-decouverte-des-metiers-et-des-professions).

Ils peuvent également solliciter s'ils n'ont pas de contacts directs à cet effet, l'assistante du CLEE de leur territoire afin qu'elle puisse leur proposer si possible une entreprise correspondant à leurs attentes.

Il est nécessaire que *l'établissement informe dans ce cas l'assistante CLEE* afin d'éviter des demandes redondantes et répétitives auprès des mêmes entreprises et parfois pour la même période de la part de plusieurs établissements (sans compter par ailleurs les sollicitations possibles de la part de Collèges).

2. Une nécessaire préparation

Il est particulièrement important *qu'une véritable phase de préparation concertée puisse être établie, ne serait ce que téléphonique en amont entre le professeur responsable et le professionnel concerné*, que ce soit pour des visites ou la venue d'un professionnel.

3. Le déroulement de l'intervention :

Il importe que le professionnel ne se retrouve pas seul avec le groupe d'élèves lors d'une intervention en lycée ou lors d'une visite en entreprise, mais *qu'il puisse y avoir la présence d'au moins un enseignant (ou/et d'un Conseiller d'orientation).*

En effet, chaque séquence fait partie de la démarche « d'accompagnement personnalisé » ou d'un enseignement d'exploration, avec une nécessaire analyse des informations recueillies à son issue avec le ou les enseignants accompagnants.

4. La durée de l'intervention ou de la visite :

Il serait regrettable qu'une inscription trop restrictive dans l'emploi du temps des élèves, à savoir la seule possibilité de 2 heures par semaine, rende impossible l'organisation de certaines visites en entreprise

C'est la raison pour laquelle une gestion plus globalisée dans le cadre des 72 heures par an pour l'accompagnement personnalisé, devrait permettre d'organiser des séquences d'une durée de 3 heures si nécessaire, en particulier pour des visites en entreprise (à ajuster au cas par cas).



4/4

5. Evaluation

Il est également indispensable qu'un bilan écrit aussi bref soit-il, soit communiqué systématiquement par l'établissement (si possible rédigé par ou assurément avec les élèves concernés) à l'entreprise ayant organisé une visite, ou au professionnel s'étant déplacé dans le cadre d'une intervention au lycée.

6. Accès à la liste des professionnels personnes ressources pour la découverte des métiers et professions en classe de seconde

Cette liste est dès cette rentrée 2010 accessible sur le site académique : http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_73750/listes-des-professionnels-ressources-decouverte-des-metiers-et-des-professions.

- Elle permet d'identifier, par secteur d'activités et par bassin de formation, les professionnels issus d'entreprises et ayant indiqué qu'ils étaient volontaires (sous réserve du respect des modalités de partenariat telles que définies par ce document) à intervenir en lycée (classe de seconde).

NB : Cette liste complète celle des professionnels personnes ressources qui sont prêts à intervenir en amont dans les Collèges.